



Les Namuroises

CHALLENGE



TREK

Dans le cadre de sa mission de soutien aux clubs cyclotouristes fédérés de la province de Namur, le Comité Provinciale de Namur (CoProNam) a mis sur pied ce challenge dont les objectifs sont les suivants :

- Inciter les clubs provinciaux à proposer les plus beaux parcours de leur région sous ce label « Namuroises ».
- Créer une émulation chez les participants en les fidélisant à ces randonnées « challenge ».
- Encourager les affiliés des clubs voisins à venir sur les parcours programmés au nom de ce challenge Provincial.
- Récompenser les cyclos ayant engrangé le plus de participations à ces randonnées.
- Décerner un trophée aux cyclos qui ont roulé toutes les randonnées « Namuroises ».

Le label « Namuroises » sera attribué aux randonnées qui seront caractérisées par la qualité de l'accueil réservé, du marquage/fléchage du parcours, du ravitaillement proposé, et du type de parcours proposé, accessible à tous.

Le club participant s'engagera à respecter les règles/conditions reprises dans la présente charte. Quant à l'affilié qui s'engagera dans le challenge des « Namuroises », il roulera le parcours sur lequel il s'est engagé en respect du travail effectué par le club organisateur et des règles définies dans la charte.

C H A R T E

1. PRÉSENTATION

Le club désirant inscrire une de ses organisations dans " Les Namuroises" - challenge TREK s'engage à respecter les modalités ci-dessous :

- a. Le club doit être affilié à la FFBC et compter au moins 10 membres affiliés.
- b. Le club s'engage à apporter une aide effective en main d'œuvre bénévole dans l'organisation des grands événements dans la province tels que les randonnées de la CoProNam, la Fête de Clôture de la saison de la province et autres manifestations prises en charge par le comité provincial.
- c. Si le club ne peut apporter une aide en main d'œuvre, il contribuera financièrement à l'achat des lots de tombola pour la fête de clôture, en versant au compte du CoProNam la somme de 100,00€.
- d. L'apport en main d'oeuvre du club est d'au minimum deux représentants.
- e. Le club qui ne respecte pas les clauses du challenge en sera exclu la saison suivante. (décision prise à la majorité des clubs lors de l'assemblée générale du 13 décembre 2010)

2. ORGANISATION DES RANDONNEES

- a. Les divers parcours seront balisés de manière correcte.
- b. **Parmi les circuits proposés, le club organisateur proposera au moins un circuit de 20/30 kms accessible à TOUS.**
- c. Des aires de repos et de convivialité seront prévues sur les parcours de plus de 50 km.
- d. Les banderoles publicitaires seront installées sur le site de départ, bien en vue, et, de préférence, à l'extérieur. Si l'on peut faire des photos de participants devant les banderoles, c'est un plus !
- e. Les logos des partenaires du challenge figureront sur tous les documents (annonces, parcours, etc...). Ces logos sont disponibles dès le début de la saison auprès du coordinateur et/ou du secrétaire.
- f. Les tarifs d'inscription de la Fédération Francophone Belge de Cyclotourisme (FFBC) seront d'application.

- g. La "Namuroise " d'ouverture sera octroyée chaque année à un club différent par tirage au sort. Seuls les clubs intéressés participeront au tirage. Un club ayant déjà organisé l'ouverture, l'année précédente ne peut plus participer au tirage, l'année suivante.
- h. Une dérogation est cependant possible en cas d'absence de candidature. La Namuroise d'ouverture est un bonus pour le club, puisqu'il peut garder sa "Namuroise" habituelle.
- i. Une présentation de votre randonnée pourra être publiée dans le journal "L'Avenir"-pages sportives, dans la semaine précédant votre randonnée. Un bilan pourra également paraître la semaine suivante avec photos éventuelles. Le texte de présentation de votre randonnée sera rédigé par vos soins et sera envoyé suffisamment tôt (j-10) au délégué provincial.

3. PARTICIPATION INDIVIDUELLE - HOMOLOGATION

- a. La participation au challenge est ouverte à tous les cyclos affilié(e)s à la FFBC.
- b. Sur le lieu de départ, le participant règle le droit d'inscription, et présente sa licence/carte d'affiliation pour l'enregistrement/scannage informatique.
- c. Au retour, et afin d'homologuer sa randonnée, il fait scanner à nouveau sa licence/carte d'affiliation par le club organisateur. (conformément à la décision prise à la majorité des clubs lors de l'assemblée générale du 13 décembre 2010)
- d. Si l'enregistrement informatique est déficient, le club organisateur fera remplir des cartes d'inscription et les enverra au coordinateur dans les meilleurs délais, MAIS au plus tard 3 jours après l'organisation.
- e. Le logiciel d'inscription est à la disposition de tous les clubs, via le site de la fédération - www.velo-liberte.be. L'organisateur s'assurera, au plus tard la veille de l'organisation, qu'il dispose de la dernière version du programme.

4. MATERIEL DE PROMOTION -NAMUROISES

- a. Du matériel de promotion (banderoles, beach wings, drapeaux, fléchage, etc..) doivent obligatoirement être installés sur le lieu de départ de toute randonnée du challenge " Namuroises".
- b. Ce matériel est à la disposition des clubs auprès du responsable matériel (voir calendrier provincial). Le club organisateur doit prendre contact préalablement avec ce dernier afin d'enlever les divers matériels.
- c. Le matériel reçu devra être rapporté au plus tard le mercredi qui suit la randonnée. Tout dégât ou perte devra lui être signifié lors de la remise du matériel.
- d. Le responsable du matériel publicitaire et « Namuroises » établira un inventaire du matériel détenu. Il rédigera un document de "reprise/remise" du matériel qu'il fera signé par le club lors de la réception et remise du matériel.

5. FÊTE DE CLÔTURE - PARTICIPATION

- a. Pour que la fête de clôture soit une réussite, nous demandons une aide concrète à tous les clubs. (voir paragraphe **Présentation**)
- b. La fête de fin de saison comportera une tombola spécifique "Challenge Namuroises". Pour participer valablement à la tombola de fin de saison, le lauréat devra être présent.
- c. Les récompenses individuelles éventuelles ne seront remises qu'en présence des lauréats.
- d. Pour participer à la tombola et à la remise des trophées lors de la fête de clôture de la saison, le cyclo devra remettre la liste des randonnées "Namuroises" homologuées au coordinateur au plus tard durant le week-end de clôture du challenge. Cette liste, chacun peut l'obtenir à partir du palmarès qui se trouve sur le site de la FFBC. Si cette liste ne peut être remise lors du week-end de clôture, il l'enverra au coordinateur par mail ou par la poste.
- e. S'il le désire, il pourra commander un trophée par la même occasion, et ce, moyennant participation financière.

6. TROPHEES ET CHALLENGES - DEROULEMENT

- a. Lors de la dernière randonnée du challenge, le cyclo remettra la liste des randonnées homologuées, ou la renverra au coordinateur, et ce, avant l'expiration du délai fixé. Le cyclo recevra lors de la fête de clôture un ticket de tombola et remettra ce ticket au responsable du tirage qui le glissera dans l'urne prévue.

b. Attribution des récompenses:

(1) Challenge:

Les lauréats seront désignés au prorata du nombre de participations aux randonnées "Namuroises".

(2) Tombola:

Le nombre de " Namuroises " sera pris en compte. Pour participer, il faut un minimum de 3 randonnées. Chaque participant recevra un ticket sur lequel sera mentionné le nombre de "Namuroises" effectuées.

TROIS "chapeaux" seront constitués sur base du nombre de randonnées reprises au challenge.

Le tirage commencera par le 1^{er} chapeau. Les non-gagnants seront reversés dans le 2^{ème} chapeau pour le tirage suivant. Les 1^{er} et 2^{ème} chapeaux non-gagnants seront finalement repris dans le 3^{ème} Chapeau. Un ticket gagnant au tirage ne participe plus aux tirages suivants!

(3) JOKER :

Chaque cyclo peut ajouter une participation à son palmarès. Celui-ci consiste à rouler une des permanentes d'un des clubs participant au challenge "Namuroises", reprise sur le site www.copronam.net, et de la faire ensuite homologuer auprès du délégué.

7. CALENDRIER

- a. Il est établi de la manière suivante: chaque club choisit dans les randonnées qui lui sont attribuées dans le calendrier provincial, une épreuve **FACILE** qui sera sa "Namuroise".
- b. Toute modification de date sera soumise à l'accord du CoProNam et des clubs concernés.
- c. Le club qui obtient la Namuroise d'ouverture peut organiser une deuxième sortie "Namuroise", s'il le désire.
- d. Il ne peut y avoir de concurrence de date entre les "Namuroises".
De même, dans la province, on ne peut organiser une Namuroise conjointement avec une épreuve d'un autre challenge reconnu par la FFBC.
- e. **Le Comité provincial se réserve le droit de contrôler le respect des termes de ce challenge, lors des randonnées labellisées "Namuroises".**
- f. **Tous les points non prévus ci-dessus seront soumis au CoProNam pour décision.**

Mai 2019